Au Programme

État civil

Naissances

Le 22/05/2012 • BRUN Léa

Le 23/09/2012 • BELLAMY Sasha

Le 08/10/2012 • BOULAY DUPONT Arthur

Mariages

le 21/07/2012• Mlle Julie CHUBERRE et M. Sylvain DODE

le 15/09/2012• Mlle Virginie LOURDEAUX et M. Flavien BOURDREUX

le 22/09/2012• Mlle Emilie GARAUD et M. Jean Marc HAMARD

Décès

le 25/07/2012• Denise THEVARD épouse JEULAIN

le 19/09/2012• Marcel MOREAU

La Mairie est ouverte
les lundis et jeudis
de 14 h. à 16 h.
Les samedis de 10 h. à 12h.

Tél. : 01 34 83 56 06
Fax : 01 34 83 44 45

SALLES DES FETES ,
GARDERIE ,CANTINE

Tél. : 01 34 83 59 92
Fax : 01 34 83 44 45

ECOLE
Tél. : 01 34 83 54 31

RAPPEL IMPORTANT

Quelques Raizeuliens ne respectent pas l'arrêté de Monsieur le Préfet des Yvelines sur l'interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre dans les jardins. Avant que la gendarmerie n'applique les sanctions prévues par la loi, nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte cette interdiction même si elle est contraignante. Nous nous devons de respecter la loi.

L'arrêté préfectoral du 2 juillet 1980 règlemente l'apport du feu en forêt et à moins de 200m des bois et forêts en application de l'article R 322-1 du Code Forestier.
l'interdiction du brûlage et sur l'ensemble du département des Yvelines : **les déchets verts de jardins et de parcs, tontes de pelouse, taille des haies et arbustes, résidus d'élagage assimilés à des déchets ménagers sont interdits de brûlage toute l'année et sur l'ensemble du département des Yvelines.**

L'article 322-5 du code forestier précise que tout contrevenant est puni d'une amende de 4e classe

Le PETIT
RAIZEUX-LIEN
N° 49
Novembre
2012

Sommaire

Éditorial 1
Le mot du Maire
Le temps de la reflexion 2
La Vie des Raizeuliens 3
Arrêté préfectoral, Recensement, Marianne du civisme, Formalités administratives, Modification du PLU, De la rumeur ..., .
Nostalgie de Gabriel VINCENT 8
Vous avez la parole , résultat du sondage 2012 9
Compte rendu Conseils Municipaux 14
Communiqués 18
Au Programme 20

P'TIT MARCHE DE RAIZEUX

Dimanche entre 10 et 13h
Calendrier 2012
2 Décembre
Pour rappel les communes de Gazeran, Poigny La Forêtet St Hilarion reçoivent le P'TIT Marché dans cet ordre le 2ème, 3ème et 4ème dimanche de chaque mois.

Dernière minute,
un boulanger pâtissier sera présent
tous les dimanches matin
sur le parking de la mairie

Raizeux vous donne la parole

Le Mot du Maire

Au fil des pages de ce « Petit Raizeux-Lien » d'automne, vous pourrez prendre connaissance des résultats du sondage « Vivre à Raizeux » qui s'est déroulé dans notre village au cours des mois de juin et juillet auprès des 388 foyers composant notre commune.
Nous vous remercions d'avoir consacré un peu de votre temps pour remplir les formulaires ainsi que la Commission communale communication pour le travail réalisé dans la préparation et l'analyse des réponses.
34% des foyers ont répondu et un premier constat nous indique que 97.7% des Raizeuliens sont satisfaits de vivre à Raizeux. Cela nous fait chaud au cœur.
Vous découvrirez également dans ce numéro l'avancement des travaux sur le Cyberespace, le logement communal ainsi que le centre intergénérationnel. De belles réalisations pour renforcer les liens de convivialité entre toutes familles de notre village.
Enfin le gros programme de réfection et de sécurisation de la voirie communale va commencer. Nous en avions besoin car nos voies ont beaucoup souffert ces dernières années et il devenait nécessaire d'entreprendre un programme global que nous pouvons réaliser grâce aux subventions du département des Yvelines.
Bonne lecture

Jean-Pierre ZANNIER

Concours des villages fleuris
Raizeux 2e prix du département des Yvelines

Raizeux a obtenu la médaille d'argent du département des Yvelines dans la catégorie des villages de moins de 1000 habitants. Monsieur le président du conseil général, au nom du jury nous a décerné le 2e prix ainsi que le trophée de la mise en valeur des équipements publics par le fleurissement. Monsieur le président du conseil général transmet toutes ses félicitations à notre jardinier et à tous les acteurs du fleurissement qui ont permis, grâce à leur travail, d'obtenir ce résultat remarquable.

Soyons vigileant

Dépannage à domicile : prendre le temps de la réflexion !

Depuis quelques mois, les habitants du département trouvent dans leurs boîtes aux lettres des plaquettes, distribuées le plus souvent par des professionnels de l'Ile de France dont l'activité consiste à intervenir chez les particuliers pour réaliser, entre autres, divers travaux (plomberie, serrurerie, électricité…).

Ces documents souvent cartonnés, comportent, au milieu de numéros de téléphone utiles (mairie, EDF, GDF, bureau de poste, préfecture, SAMU, SOS Médecins...) d'autres numéros qui permettent d'entrer en contact à distance avec ces professionnels.

Ces plaquettes font parfois référence de manière directe ou indirecte à la ville où les usagers demeurent. Il faut savoir que la ville ne donne aucune autorisation à ces professionnels pour distribuer de tels documents et n'entretient aucune relation avec eux.

Lors d'un besoin d'intervention dans son domicile, il faut rechercher l'artisan compétent qui réalisera au meilleur rapport/qualité-prix la prestation demandée.

Pour cela, de multiples moyens d'informations existent (annuaire, sites internet...) autres que ces numéros de téléphone figurant dans les dépliants trouvés dans sa boîte aux lettres.

Pour les interventions urgentes à domicile, il existe une réglementation qui protège le consommateur, notamment sur l'usage des plaquettes publicitaires.

La préfecture souhaite rappeler des points essentiels sur lesquels il faut être particulièrement vigilant, afin d'éviter tout désagrément :

En premier lieu, la publicité doit préciser un certain nombre d'informations qui permettent d'identifier le professionnel (nom, raison sociale, adresse, inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers) et de connaître certaines composantes de ses tarifs. On observe régulièrement que ces informations, lorsqu'elles sont mentionnées sur les cartons, apparaissent en caractères beaucoup plus petits que les numéros de téléphone

Avant d'appeler un professionnel pour l'intervention à domicile, celui-ci doit avant toute intervention, faire connaître les informations suivantes : les taux horaires de main d'œuvre TTC, les modalités de décompte du temps passé, les prix TTC des différentes prestations forfaitaires proposées, les frais de déplacement.
Il ne faut pas hésiter à leur demander.

Quand le montant estimé TTC, toutes prestations comprises, est supérieur à 150 euros, le professionnel doit obligatoirement établir les documents suivants : un ordre de réparation et un devis détaillé.

Ce devis doit comporter certaines mentions obligatoires : la date, le nom et l'adresse de l'entreprise, le nom du client et le lieu de l'opération, le décompte détaillé de chaque prestation et produit nécessaire à l'opération prévue, le prix unitaire, et le taux horaire de main-d'œuvre.

Même si le prix à payer TTC est estimé comme inférieur à 150 euros, il est tout à fait légal de réclamer l'établissement d'un devis.

La recommandation principale est de jamais accepter que le professionnel débute les travaux sans avoir pris connaissance au préalable du devis correspondant avec le montant des travaux.

Une fois connu le montant du devis, il est toujours possible de na pas accepter le devis, en particulier si le montant est jugé prohibitif et de s'adresser à un autre professionnel pour comparer les prix.

Les services de la direction départementale de la protection des populations sont à votre disposition pour des informations complémentaires
Tel : 01 30 84 10 00

Communiqués

RAPPORT SERVICE ASSAINISSEMENT 2011 S.I.A.R.E Syndicat Intercommunal d'Assainissement de le Région d'Epernon

Raizeux fait partie du Syndicat d'assainissement regroupant les villes et villages d'Epernon, Hanches, Droue-sur-Drouette, Emancé, St Hilarion, Raizeux et autorisant la commune d'Hermeray à déverser ses eaux usées dans la station d'épuration du S.I.A.R.E située à Epernon.
Quelques chiffres :
Nombre d'habitants desservis : 10 946
Capacité de la station d'Epernon : 17 833 Equivalent Habitants
Longueur du réseau : 72 km dont 10 km de refoulement
Nombre de postes de relevage : 35
Volume d'eau traitée : 730 846 m3
Assiette de redevance : 678 945 m3 en progression de 1.4% par rapport à 2010
Taux de conformité des rejets traités et envoyés dans la Drouette : 100%
Il est à constater l'arrivée de 50 000 m3 d'eau parasités dans le réseau qui montre un réseau insuffisamment étanche dans une région où le sol est particulièrement humide et marécageux.
Le S.I.A.R.E réalise de nombreuses inspections télévisées afin de déterminer les zones de pénétration des eaux parasitées et procéder à l'étanchéité du réseau.

Nouveaux habitants

Vous venez de vous installer à Raizeux, venez nous rendre visite en Mairie afin que nous fassions connaissance et vous pourrez en profiter pour vous inscrire sur la liste électorale jusqu'au 31 décembre.
Un livret d'accueil vous sera remis pour vous permettre de mieux connaître notre village et sa région.

Obligations d'entretien et d'élagage

1 - Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
2 - Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent.
Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.
3 - Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.
4 - L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure, pour effectuer cette dernière durant une période propice.

Attention
Vos plantations peuvent occasionner des troubles anormaux sur les terrains voisins et ces derniers sont en droit d'exiger de faire cesser ces troubles et de plus demander des indemnisations pour les préjudices subis, même dans le cas ou vous ayez respecté les distances de plantation.
Exemples pouvant être considérés comme troubles anormales ou excessifs :
- Les racines d'arbres qui détériorent les revêtements de sol du voisin, son chemin d'accès.
- Les feuilles qui provoquent des nuisances : gouttières, canalisations bouchées.
- Les pertes continues d'ensoleillement tout au long de l'année causées par des arbres persistants.

Les plantations le long des voies publiques
Elles dépendent des arrêtés communaux ou préfectoraux.
L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

-DESIGNATION DE MEMBRES AUPRES DE LA CAO DE GROUPEMENT DE COMMANDES DES TRAVAUX DE VOIRIES CCPFY :

- titulaire : Nicolas THEVARD - suppléant : Philippe MULLER

-SCHEMA REGIONAL EOLIEN.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la consultation pour le projet de Schéma Régional Eolien de l'Ile de France où chaque collectivité est consultée pour avis par le Préfet de Région sur le Schéma Régional Eolien (SRE). Ce schéma constitue une annexe au Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (SCRAE) sur lequel notre collectivité sera également appelée à formuler un avis dans le cadre d'une consultation ultérieure organisée par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional. Le projet SRE défini la liste des communes dans lesquelles sont situées les zones favorables au développement de l'éolien et notre commune se trouve inclus dans ce périmètre. Il est à remarquer que notre commune apparaît comme non adaptée à un développement de l'éolien et est compris dans les zones favorables à fortes contraintes. De même, une partie de notre commune est incluse dans la forêt de protection de Rambouillet. Le nord de la commune est situé dans la zone de protection de la « Vallée de la Guesle-Abbaye des Moulineaux ». Nous avons également plusieurs zones de protection ZNIEF. Pour ces motifs et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable au projet tel que présenté et demande que la commune de Raizeux soit sortie du périmètre du projet SRE.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE pour le centre intergénérationnel.

Questions Diverses :

- Suite aux résultats du sondage réalisé auprès de la population, une rubrique de petites annonces va être créée sur le site de la commune, un avis sera fait dans le prochain RaizeuxLien;
- Dans le cadre du plan communal de sauvegarde, un local en mesure d'accueillir la population doit être déterminé;
- Le rapport sur la qualité de l'eau indique que celle-ci est bonne sur la commune à l'exception des Piffaudières;
- Depuis le 1er juillet 2012, un courrier de notification de la Participation à l'Assainissement collectif est à joindre à chaque arrêté de Permis de Construire ou Déclaration Préalable d'agrandissement. Celle-ci permet à chaque pétitionnaire de connaître le montant qu'il devra verser au titre du raccordement aux eaux usées;
- Afin de permettre la mise en place du conseil municipal des enfants, deux élus sont désignés pour gérer ce dossier : G. Collette et D. Bouckenhove, le référent école est G. Pery;
- Présentation des Mariannes du Civisme qui sont le classement des communes en fonction du nombre de votants aux élections par rapport au nombre d'inscrits sur les listes électorales : Raizeux est 43ème de la liste des communes ayant entre 501 et 1.000 inscrits;
- Annonce du décès de l'ancien président du Syndicat des Energies des Yvelines, Monsieur BARLET;
- Un nouveau gendarme référent pour la commune vient d'être nommé, il s'agit du gendarme BOUJLEL;
- Suite aux occupations de plus en plus répétées de l'Espace Doisneau, une réflexion est menée pour savoir s'il faut laisser les choses en l'état ou procéder à la clôture du parc pour ne permettre son accès qu'aux piétons. Le Conseil est d'avis qu'il faut clôturer l'Espace Doisneau par des rondins en bois.
- Une expertise des tilleuls du lotissement du Tilleul et de la Voie Creuse va être menée.

Modification du PLU de la commune

Par une délibération en date du 14 septembre 2012, le conseil municipal a décidé de modifier le PLU de la commune afin de le mettre en conformité avec le Schéma directeur de l'Ile de France et en particulier déterminer les bandes de lisière de 50 m par rapport aux espaces boisés de plus de 100 hectares. Les nouveaux plans prendront en considération les « sites urbains constitués » construits dans les lisières.

A l'occasion de cette modification, nous mettrons à jour les différents articles du PLU afin qu'il soit conforme aux nouveaux dispositifs de la loi.

Le cabinet d'urbanisme chargé de cette mission est le cabinet INGESPACES : il sera aidé pour accomplir la tâche par les services d'urbanisme de l'Etat avec lequel une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été conclue.

Nous reviendrons dans le prochain « Petit RaizeuxLien » sur l'avancement des études.

Marianne du civisme 2012

Dans la catégorie des communes de 501 à 1000 inscrits aux dernières élections présidentielles et législatives, les communes de St Hilarion, Orcemont et Rochefort en Yvelines se sont distinguées en arrivant aux 3 premières places en terme de taux de participation avec un taux respectifs de 90,01% pour St Hilarion, 89,72% pour Orcemnt, 89,60% pour Rochefort-en-Yvelines.

Raizeux arrive en 43 ème position sur 56 communes avec un taux de participation de 82,42% aux présidentielles

Recensement

Du 17 janvier au 16 février 2013

Nous allons sous la direction de l'INSEE réaliser le recensement des habitants de notre village.

La commune a désigné Céline GREUS, notre secrétaire de mairie, comme responsable de l'opération et coordinatrice municipale.

Deux agents recenseurs seront nommés par arrêté municipal. Ce sont ces deux personnes munies d'une carte d'habilitation qui vous visiteront entre le 17 janvier et le 16 février 2013. Un dossier à remplir par vos soins sera déposé à votre domicile par l'agent recenseur qui viendra le récupérer avant le 16 février 2013.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements que vous jugerez nécessaires.

Cimetière

Concessions au cimetière
Concessions trentenaires : 168€
Concessions cinquantenaires : 320€
Concessions perpétuelles : 625€

Site cinéraire
Les cavurnes
Durée de la concession: 15 ans : 150€

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales s'effectuent jusqu'au 31 Décembre 2012. Vous pourrez vous inscrire au secrétariat de mairie, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Recensement jeunes

Vous venez d'avoir 16 ans, filles ou garçons, n'oubliez pas de vous présenter en mairie pour votre recensement militiare muni de votre carte d'identité et du livret de famille. Une attestation vous sera remise par la mairie. Elle est obligatoire pour vous inscrire à l'apprentissage de la conduite accompagnée, au premis de conduire aux examens et concours d'état.

Carte d'identité

N'attendez pas le dernier moment pour faire vos demandes de carte d'identité. les délais sont actuellement d'environ un mois.

La délivrance de la carte nationale d'identité est en principe gratuite.

Passeport biométrique

Rambouillet fait partie des 2000 communes françaises habilitées à instruire les demandes de passeport biométrique, quel que soit votre domicile. Pour vous éviter une trop longue attente, nous vous recommandons de prendre rendez-vous à l'hotel de ville de Rambouillet : 01 34 57 34 63 ou au point Infos de la mairie annexe de la Clairière à Rambouillet : 01 34 85 66 31

Horaires de bruit (tondeuse, tronçonneuse, souffleur ...)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Espace Robert Doisneau sécurisé

Vous avez surement remarqué ces derniers jours les plots en bois qui ceinturent les espaces verts de la route des Ponts.
La présence permanente cet été des gens du voyage sur le site nous a conduits à mettre en place ce dispositif de plots en bois scellés, qui empêche l'accès à tous véhicules sur les parties gazonnées et redonne aux piétons leur droit à la promenade.

Amis de Raizeux, amis des Lettres et de la Lecture,

si votre village n'était pas aussi beau, authentique et vivant, nul ne s'y arrêterait... Mais Robert Doisneau y vint, y habita et prit son objectif pour l'immortaliser.

L'Association Arts et Lettres de Rambouillet présidée par Suzy Maltret, écrivain, Prix Foulon de Vaulx de l'Académie de Versailles et de l'Ile de France, sociétaire des Poètes Français, se fera un plaisir de vous recevoir le 1er décembre à partir de 14h30 pour le partage de lecture – les nôtres et les vôtres - autour de notre forêt, de Raizeux et des villages qui l'entourent... et justement dans la salle de réception du Clos Doisneau 6 route des Vallières. L'entrée y est libre, l'écoute permanente et son propriétaire nous dit au seuil de sa maison: « En ce lieu, il n'est pas d'étrangers, il n'est que des personnes qui ne se connaissent pas encore! » A vous recevoir ce 1er décembre.

C'est toujours le vent au chevet des pierres,
le blé des moissons chantant en lumière,
eux qui s'en viennent à l'heure des troupeaux
et l'enfant tombé qui saute au ruisseau.

Suzy Maltret

SAINT NICOLAS LES 1er ET 2 DECEMBRE 2012

Cette année nous nous retrouverons les 1er et 2 décembre pour la Saint-Nicolas.
L'exposition/vente des Artistes et Artisans débutera à 10h00 le samedi1er décembre.
Un vernissage aura lieu à 18h00, à l'issue de cette 1er journée d'exposition.
Saint-Nicolas passera, comme les autres années, sur le P'tit marché à 11h00.
Il distribuera des friandises aux enfants du village.
Evelyne STÜBNER

AVIS

La Mairie de Raizeux va entreprendre la reprise des sépultures échues et non renouvelées depuis 2 ans (hors concessions perpétuelles).
Si vous êtes concessionnaire ou ayant droit d'une concession échue ou prochainement échue et que vous souhaitez la renouveler, nous vous demandons de bien vouloir vous adresser dans les meilleurs délais au secrétariat de la mairie au 01.34.83.56.06.

Le Maire, Jean-Pierre ZANNIER
Le 30 août 2012

DE LA RUMEUR

Le 17 août 2012, dans notre village, une voix anonyme a répandu une fausse rumeur auprès des usagers de la Navette Hyper U, qui leur permet, tous les vendredis matins, d'être conduits à Epernon : cette personne les a contactés pour leur signaler l'absence de la navette et a, dans le même temps, appelé le service de navette pour lui signifier l'absence d'usagers.
Il est vraiment regrettable que la mise en place d'une structure d'aide aux personnes, entièrement gratuite pour les usagers et pour la Mairie de Raizeux, soit mise à mal et attaquée.
Isabelle San Vicente et Evelyne Stübner
Membres de la Commission Famille

Eco-composteur

Le SICTOM met gratuitement à la disposition des ménages des éco-composteurs destinés à la valorisation des déchets organiques et verts.

Disponible en mairie.

La Vie des Raizeuliens

-Prendre en compte le décret N° 2011-2054 du 29 décembre 2011 pris pour l'application de l'ordonnance N° 2011-1539 du 16 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme;
-Modifier dans le règlement et sur les plans de zonage l'article L123-1-7° et le remplacer par l'article L123-1-5-7°;
-Intégrer dans le règlement l'article L.123-1-11 du Code de l'Urbanisme qui prévoit que si une partie a été détachée depuis moins de dix ans d'un terrain dont les droits à construire résultant de l'application du coefficient d'occupation des sols ont été utilisés partiellement ou en totalité, il ne peut plus être construit que dans la limite des droits qui n'ont pas déjà été utilisés;
-Considérant que cette modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU, n'a pas pour effet de réduire un espace boisé classé ou une zone agricole, naturelle ou forestière, ou une protection édictée en raison de risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, et ne comporte pas de grave risque de nuisance et considérant que la procédure de modification du PLU se trouve dès lors justifiée, le conseil municipal décide d'engager la procédure de modification n° 2 du PLU et de prendre un arrêté soumettant à l'enquête publique le projet de modification du PLU et d'organiser avec le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif la dite enquête publique et les modalités de publicité;

-CONVENTION AVEC LA SOCIETE INGESPACES.

Considérant que dans la modification du PLU, la commune doit se faire assister, le Conseil Municipal décide de retenir la société INGESPACES pour un montant de 4500 € HT:

-MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPFY.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de valider la modification des statuts de la Communauté de Communes des Plaines et Forêts d'Yveline.

-CONTRAT AVEC FND COURSES d'un montant de 45€ HT pour la maintenance du défibrillateur;

-CONVENTION FRANCE TELECOM RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS pour le Chemin du Moulin de Cady;

-MAJORATION DE LA VALEUR LOCATIVE CADASTRALE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES.

Le Maire de Raizeux expose les dispositions de l'article 1396 du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines délimitées par un plan local d'urbanisme, d'une valeur forfaitaire comprise entre 0 et 3 € par mètre carré pour le calcul de la part de taxe foncière sur les propriétés non bâties revenant à la commune et aux établissements publics de coopération intercommunale sans fiscalité propre dont elle est membre. La superficie retenue pour le calcul de la majoration est réduite de 200 mètres carrés. Cette réduction s'applique à l'ensemble des parcelles contiguës constructibles détenues par un même propriétaire. Cette majoration ne peut excéder 3 % d'une valeur forfaitaire moyenne au mètre carré définie par le décret n° 2007-1788 du 19 décembre 2007 et représentative de la valeur moyenne du terrain selon sa situation géographique. La liste des terrains constructibles concernés est dressée par le maire. Cette liste, ainsi que les modifications qui y sont apportées, sont communiquées à l'administration des impôts avant le 1er septembre de l'année qui précède l'année d'imposition, document joint en annexe à la délibération. Le conseil municipal fixe la majoration par mètre carré à 1 € sous réserve de l'application d'un plafond calculé par l'administration en fonction des valeurs forfaitaires moyennes par zone indexées chaque année sur l'indice des prix à la consommation hors tabac tel qu'il est estimé dans le rapport économique, social et financier présenté en annexe au projet de loi de finances établi pour cette même année.

-DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU TRIENNAL VOIRIE 2012-2013-2014 AU TITRE DU « BONUS ECOLOGIQUE ».

Une subvention complémentaire au triennal voirie au titre du « bonus écologique » peut être demandée correspondant à 10 % du montant maximum du plafond de subvention soit 10.816 €. La commune doit s'engager à réaliser 50 % du plafond de la dépense subventionnable de 154.521 € en travaux plus respectueux de l'environnement. Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter du Conseil Général la subvention complémentaire au titre du « bonus écologique » du programme triennal 2012-2013-2014 d'aide aux communes en matière de voirie et des dépendances;

nuage nucléaire, un référent pour la distribution de comprimés d'iode doit être nommé dans chaque commune, pour la commune de Raizeux. Céline GREUS, employée territoriale est nommée.
- Une réunion avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines est organisée pour le Clos du Muguet:
- Un Eco Trophée est organisé par le PNR dans lequel les Jardins de la Motte sont inscrits;
- Présentation de l'exécution budgétaire de la commune au 30 juin, à ce jour conforme aux prévisions;
- Notification du Conseil Général d'une subvention de 20.000 € pour l'achat des parcelles boisées;
- Lecture d'un courrier de Mme Poursinoff suite à sa défaite aux législatives;
- Suppression de la loi de majoration des 30 % des droits à construire;
- Une présentation est faite de la carte des lisières de forêt de plus de 100 Ha fournie par la DDT;
- Un courrier du Crédit Agricole nous informe que le taux du prêt d'achat de la Charmeraie vient de passer de 3,40% à 2,75%;
- Présentation du catalogue des formations AIDIL;
- Information que les dossiers de demande de subventions au titre du DETR ne sont pas retenus, l'un des deux devrait repasser en commission courant septembre;
- Notification de la subvention des amendes de police pour la création du quai scolaire;
- La commune va prendre à sa charge une facture de réparation de l'église Notre Dame de Bonne Nouvelle.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/09/2012

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE – PHASE II

-Lot 1 : assainissement – lot infructueux et non retenu et abandonné
-Lot 2 : maçonnerie : Les Maçons du Manoir pour 25.030 € HT
-Lot 3 : menuiseries bois : sté Goulard pour 3.410 € HT
-Lot 4 : chauffage : sté Nervet Brousseau pour 13.600 €HT
-Lot 5 : vitraux : sté Claire Babet Vitraux pour 21.720 €HT
-Lot 6 : peinture murale : non retenu et abandonné

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE LOCAL COMMUNAL ET LE STUDIO

-Lot 1 : gros-œuvre – VRD : ADOPUS pour la somme de 37.990 € HT
-Lot 2 : charpente – menuiseries : PELLE pour la somme de 24.230 € HT
-Lot 3 : cloisons – faux plafonds : BEAUGENDRE pour la somme de 6.614,48 € HT
-Lot 4 : électricité : SAINTOT pour 9.550 € HT
-Lot 5 : plomberie : ROMMERU pour la somme de 6.599,04 €HT
-Lot 6 : peinture – revêtement de sol : SOCAPE pour 5.753,06 € HT

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ELECTRICITE.

Le montant de la redevance citée en objet est calculé à partir du seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2012. Il est par ailleurs fixé au taux maximum selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement de décider de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au Bulletin Officiel, soit un taux de revalorisation de 23,27 %, tenant compte des revalorisations successives depuis l'année suivant la parution du décret précité, applicable à la formule de calcul qui en est issue. Qui a compris?

REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU.

Ces frais se montent à 165 €.

REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN EMPLOYE.

Ces frais s'élèvent à 24 €.

PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION N°2.

Il est aujourd'hui nécessaire de prescrire la modification n° 2 du PLU pour :
-Intégrer dans la partie réglementaire (plans de zonage et règlement) du PLU, l'orientation du SDRIF relative à la bande de protection des 50 mètres depuis les lisières des bois et forêts de plus de 100 ha. Il sera défini précisément et graphiquement la lisière de ces bois et forêts de plus de 100 ha ainsi que la bande de protection des 50 mètres en y intégrant les sites urbains constitués (SUC);
-Supprimer la servitude d'utilité publique relative à la liaison hertzienne Grosrouvre-Chartres;

CLUB DES RENCONTRES AMICALES

21h15, samedi 29 septembre : les dix participants au voyage en Europe Centrale se sont retrouvés sur la place de la mairie de Raizeux, où une certaine fébrilité se faisait ressentir à l'approche du départ.
Une fois installés dans le bus, l'aventure commence. Après une première nuit passée dans le bus, nous arrivons en Allemagne à 7h00 pour un petit déjeuner.

La traversée des villes et villages en Allemagne s'est faite par un temps radieux.
Puis, première étape à Marienbad, avec ses arbres d'un rouge éclatant. ville d'eau célèbre qui était autrefois fréquentée par le gratin de l'aristocratie européenne et russe.
PRAGUE : visite de la vieille ville avec une guide qui nous relate les faits marquants des siècles passés. Une mini croisière sur la Vltava, anciennement dénommée Moldau, nous a permis de voir de l'extérieur les maisons cossues des mieux nantis, les palais ainsi que les musées qui longent le fleuve.

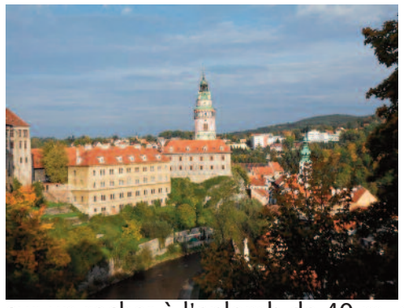

Avant d'arriver à VIENNE, nous nous arrêtons dans une ville de Bohême du nom de CESKY KRUMLOV et son château édifié sur un rocher à l'aplomb de 40 m entouré de la Vltava, rivière sinueuse. La ville, constituée de maisons du Moyen-Age, se situe en contrebas du château.

VIENNE : arrivée tard dans la ville. Nous faisons une première approche en bus par le ring, où le ton est donné. Ville grandiose.
Tout est à l'avenant : les musées, les grandes bâtisses, les restaurants, les salons de thé, les chocolateries.
Le centre ville entier est piéton. Les balades n'en sont que plus agréables. Les cafés et restaurants sont bondés au moment de se restaurer.

Bien entendu nous avons visité le château de SCHÖNBRUNN fief des Habsbourg, où la célèbre impératrice SISSI a quelquefois séjourné avec sa famille.
Tandis que six personnes visitaient à pied Vienne et ses musées, les quatre autres ont pris la destination de BUDAPEST en HONGRIE. Une journée, c'est peut-être rapide pour pouvoir apprécier cette région. Mais j'ai entendu dire que certains y retourneront.

Samedi 6 octobre, l'heure du départ a sonné. Nous faisons une dernière grande escale à SALZBOURG, ville enchanteresse où MOZART vit le jour. Sa maison natale est toujours visible. Dans la même ville, une autre personnalité célèbre vit également le jour : le chef d'orchestre Herbert Von KARAJAN.
Dimanche 7 octobre nos pas nous ramenèrent sur RAIZEUX à 8h30.

Merci à ceux qui ont fait le voyage. Nous avons fait un beau voyage dans une ambiance amicale, chaleureuse et gaie.
Les témoignages recueillis laissent supposer que tous sont prêts à repartir vers une nouvelle destination. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Evelyne Stübner, Présidente des Rencontres Amicales de Raizeux.

LE THÉÂTRE

Une surprise attendait tout le monde pour la deuxième représentation de la pièce « Atout Cœur » ce samedi 30 juin. A la fin de représentation, public et acteurs purent applaudir Franck Didier l'auteur de la pièce, venu avec sa fille. Apparemment content de cette interprétation, il nous confia lors du pot amical qui suivit la séance que cette pièce lui tenait à cœur puisque c'était la première pièce qu'il avait écrite. Voilà qui concluait de manière sympathique l'année théâtrale d'APTECURA Théâtre à Raizeux.
Pour la rentrée, un autre challenge attendait « Les Tamalous « puisque la troupe était retenue pour le festival de Houx en novembre 2012. En fonction des acteurs disponibles, la troupe décidait alors de réadapter la création autour de Feydeau. C'est donc le nouveau spectacle appelé « FEYDEAU 2012 » que la troupe présentera en clôture du festival le dimanche 25 novembre à 16h.
Nous espérons que de nombreux raizeuliens viendront nous y soutenir. (Renseignements et réservations au 06 70 36 91 78)

Comité des Fêtes et Loisirs de Raizeux

Le Club Jardin reprend ses activités :
La rentrée du Club Jardin de Raizeux aura lieu au chalet de Raizeux le samedi 20 octobre 2012 à 11h00. Les réunions se tiendront en 2012-2013 une fois par mois, le samedi en fin de matinée.
Contact : Stéphane PAÏUSCO 06 84 93 07 97

Une nouvelle activité : un Club Photo
Vous désirez vous initier à la photographie numérique, approfondir vos connaissances ou partager vos expériences : nous pourrions créer ensemble, au sein du Comité des Fêtes et Loisirs de Raizeux, une section « photo » animée par Georges Chassard, photographe officiel de la commune et fonctionnant autour de stages. Vous êtes intéressés ? Faites-vous connaître auprès de Didier BOUCKENHOVE (06 70 36 91 78 ou didier.bouckenhove@orange.fr) ou de Georges Chassard (06 82 60 33 60 ou tinum@free.fr)

Manifestations festives :
soirée Cabaret le 17 novembre 2012

Innovation en 2012 : le Comité des Fêtes et Loisirs de Raizeux a proposé avec succès (Salle Complète) une Soirée Cabaret le samedi 17 novembre 2012. Vous avez pu déguster, à partir de 20h, le Beaujolais nouveau accompagné d'une formule assiette salée (charcuterie et fromage) et assiette sucrée (petits fours). A partir de 21h, le duo « Les belles de nuit » a présenté avec émotion et glamour un spectacle transformiste de plus d'une heure pendant lequel les deux artistes ont fait revivre une grande panoplie de personnages (Céline Dion, Dalida, Edith Piaf…).

Le succès de cette formule associant convivialité et spectacle sera a reprogrammé dès que possible.

de la carrière de Hanches. Dans la commission initiale, il a été fait la demande d'une réunion annelle ; aujourd'hui les points demandés semblent respectés;
- Présentation des Sites Urbains Constitués (SUC). Le Schéma Départemental de la Région d'Ile de France a instauré que dès lors qu'il existe une forêt de plus de 100 hectares, une zone de lisière inconstructible de 50 mètres est créée autour. De nombreuses constructions existent dans ces zones de lisières: se pose donc la question du devenir de la constructibilité de ces surfaces. Les SUCS permettent de conserver une constructibilité entre les pignons des constructions déjà existantes. Une fois définis, les SUCS devront être intégrés dans le PLU;
- Présentation des Taxes d'habitation par habitant : il y a sur la commune 306 foyers dont 174 avec zéro personne à charge ; 115 avec 1 ou 2 personnes à charge et 17 avec au moins 3 personnes à charges. 7 foyers sont non imposables au niveau de l'Impôt sur le Revenu;
- Proposition de créer une feuille mensuelle des événements sur la commune;
- Selon les plans et projets du département, la commune devrait être desservie en fibre optique entre 2015 et 2020;
- Présentation de la version définitive du sondage à distribuer aux Raizeuliens;

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/07/2012

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2012 – N° 2

Fonctionnement compte 657362 + 2000 €. Cette décision modificative vient diminuer l'excédent de recettes de fonctionnement prévu au budget primitif 2012 soit 49.623,44 euros au lieu de 51.623,44 euros.

TRIENNAL VOIRIE 2012-2013-2014.

Le conseil municipal décide de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme départemental 2012-2013-2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voiries. La subvention s'élèvera à 108.189 € hors taxe soit 70% du montant de travaux subventionnables de 154.556 € hors taxes.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT 2013-2014.

La prochaine phase des travaux de dissimulation des réseaux se situera Route de Gazeran, entre le carrefour des Chaises et l'entrée du village. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de retenir ce projet pour 2013-2014.

VENTE DE LA PARCELLE B 948.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. et Mme GOUHINEC, domiciliés 8 ruelle du Prieuré à EPERNON (28), indiquant leur souhait d'acheter une partie d'une parcelle appartenant à la commune de Raizeux. Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle cadastrée B 948 a une superficie de 45 m² et seul 20,64 m² les intéressent et qu'elle est contiguë à la propriété de M. Chauvard qu'ils souhaitent acquérir erreur je pense; ils souhaitent acquérir la propriété?? A retirer. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter de vendre la parcelle cadastrée B 948 à M. et Mme GOUHINEC dans sa totalité à savoir 45 m², de fixer le prix de vente à 500 euros, de préciser que les coûts afférents à cette opération seront à la charge de l'acheteur.

ATTRIBUTION DU LOT 6 DU CENTRE INTERGENERATIONNEL.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil de juin 2012, le conseil municipal a attribué les lots du marché du centre intergénérationnel. Il s'avère que l'une des entreprises attributaires a déposé le bilan depuis. Une nouvelle concertation a été nécessaire pour procéder à l'attribution de ce lot désormais infructueux. De la nouvelle analyse, il ressort que la société MAGNANI est la plus intéressante pour le lot 6 – menuiseries intérieures pour un montant de 20.450 € HT.

Questions Diverses :

- un courrier du préfet nous informe de la mise en place d'un plan ORSEC en cas de propagation d'un

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/05/2012

MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre en œuvre la procédure permettant la non mise en œuvre de la procédure de majoration des 30% des C.O.S existants sur les différents zonages du PLU de la commune et déterminera lors d'un prochain conseil les modalités de consultations des administrés.

REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réactualiser le règlement de location de la salle polyvalente Eugène BUCHER.

ECHANGE PARTIEL DU CHEMIN N° 18 « DES ROCHES AUX BUTTES »

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'échange partiel de la sente n° 18 avec la parcelle B359.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION. Le conseil décide, à l'unanimité, de préempter la parcelle cadastrée B0089 d'une superficie de 4740 m² au prix de 2.000 euros.

TRAVAUX DANS LE CADRE DU PLAN TRIENNAL 2012-2013-2014 EN MATIERE DE VOIRIES PAR LE CONSEIL GENERAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de faire porter sur les voiries énoncées ci-dessous les travaux inclus dans le triennal 2012-2013-2014 :
- Chemin des Sapins (côté église)
- Chemin du Puits de la Ville
- Chemin de la Fosse Morin.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/06/2012

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CREATION DU CENTRE INTERGENERATIONNEL

-Lot 1 : démolition gros œuvre : sté DEOTTO pour 60.500 € HT
-Lot 2 : charpente : sté THEVARD pour 33.000 €HT
-Lot 3 : couverture : sté MENIGER pour 31.500 € HT
-Lot 4 : menuiseries extérieures : sté CANET et fils pour 19.800 €HT
-Lot 5 : plafonds – cloisons – doublage : sté JEULAIN pour 25.000 €HT
-Lot 6 : menuiseries intérieures bois : sté FEUGEREUX pour 18.978,63 € HT
-Lot 6a :escalier en bois :sté MAGNANI pour 9.700 € HT
-Lot 7 : carrelages et faïences : sté DE COCK pour 8.000 € HT
-Lot 8 : plomberie – VMC : sté EIFFAGE ENERGIE pour 22.600 €HT
-Lot 9 : électricité et courants faibles : sté MAGNY ELEC pour 16.000 € HT
-Lot 10 : peinture et revêtement de sols souples : sté VIGNOLA pour 12.000 € HT
-Lot 11:VRD espaces verts: sté GUILLO pour 16.000 € HT

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2012 – N° 1

Fonctionnement compte 65738 : + 200 € (Versement de 200 € à l'association « Service Familles »)
compte 6459: + 200 € (pour l'équilibre des comptes)

CONCERTATION DE LA POPULATION SUR LA MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE

Le conseil municipal décide de mettre à la disposition du public une note d'information présentant les conséquences de l'application de la majoration de 30 % des droits à construire sur le site internet de la commune (www.mairie-raizeux.fr) et la parution dans le journal Le Petit Raizeulien.

Questions Diverses:

- Courrier de GRDF informant que des topographes vont passer sur la commune pour relever les canalisations gaz afin établir un plan détaillé;
- Compte-rendu du Comité de suivi de l'exploitation

NOUVEAU!

Le site Internet de la Mairie de Raizeux va se doter d'une rubrique de petites annonces.
Vous trouverez dans RAIZ'annonces des annonces accessibles aux habitants de la commune concernant l'entraide et l'échange de compétences, le don, la location et l'échange d'objets ainsi que la vente de matériel d'occasion. Quelques exemples :
Entraide :
- Gardiennage de maison pendant vos vacances (arroser les plantes, ouvrir les volets,relever le courrier, nourrir le chat...) contre un sourire ou un service ;
-Soutien scolaire contre un sourire, un service ;
-Garde d'enfant…
Echange : livres, DVD, C D…
Don : jouets, vêtements, meubles...
Location : outils de bricolage, jardin...
Occasion : maison, ameublement...
Rendez-vous sur www.mairie-raizeux.fr , cliquez sur Vie pratique puis et suivez le guide !

Isabelle SAN VICENTE

Le S.I.T.E.R.R.

et les transporteurs organisent les déplacements des élèves et des usagers des transports mais se préoccupent également de la sécurité de tous.En partenariat avec les services de la Police, de la Gendarmerie et des transporteurs, des contrôles vont être effectués, à titre de sensibilisation et de prévention sur le respect du port de la ceinture de sécurité dans les autocars et ceci jusqu'au 31 décembre 2012. Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que les contrôles avec verbalisation suivront cette période d'information sur toutes les lignes du réseau de bassin du S.I.T.E.R.R et vous rappelons la législation en la matière : «Par décret du 9 juillet 2003 (JO du 10/07/2003), le port de la ceinture de sécurité est rendue obligatoire pour tous les passagers dans les autocars qui en sont équipés» Les passagers non respectueux de ce décret seront passibles d'**amendes à compter du 1er Janvier 2013 pouvant atteindre 135,00 euros**

Eradication de la Jussie (Ludwigia grandiflora) sur l'étang de Raizeux.

Début août 2012, lors d'une visite de terrain sur la commune de Raizeux, le technicien du syndicat mixte des Trois Rivières a fait une découverte inquiétante. Plusieurs pieds de Jussie (Ludwigia granfilora) se développaient sur les berges de l'étang communal.La Jussie est un véritable fléau et est considérée comme l'une des espèces invasives les plus préoccupantes en France. Les nuisances qu'elle induit sont dues à sa croissance très importante (jusqu'à 2 cm par jour) et à son absence de prédateur en France. Elle est ainsi capable de recouvrir la totalité d'un étang en quelques mois. celui-ci est alors privé de lumière et d'oxygène et toute sa faune et flore disparaissent. De plus, son envasement est fortement accéléré. Mais c'est sur les rivières que la Jussie est la plus problématique car en formant

de véritables barrages de végétation, elle augmente le risque de débordement en période de crue.Son introduction dans l'étang de Raizeux qui se trouve a

quelques mètres de la Guesle ,risque de contaminer l'ensemble du district hydrographique. Le 6/09/12 le garde rivière et le technicien du syndicat des trois rivières ont donc procédé à l'arrachement de la totalité de la Jussie (80 kgs) et l'ont apporté à la déchetterie. Le SM3R va procéder à un suivi régulier du site, la Guesle va être parcourue afin de s'assurer qu'aucun plant n'ait pu s'y développer.
Contact Sylvestre Boichard Tel 02 37 83 40 67 - sylvestre.boichard@gmail.com

Nostalgie

NOSTALGIE

Nous savons tous que notre commune doit sa séduisante originalité à la grande variété des paysages qui la composent. Le passant peut à loisir découvrir la campagne ou le hameau, la forêt ou la prairie, la plaine ou le vallon

C'est pourquoi le profond attachement que nous avons pour notre village et ses environs trouve sa raison dans le bonheur simple de mille petits plaisirs quotidiens : le carillon du clocher à l'heure vespérale de la messe, la joyeuse dispersion des enfants à la sortie de l'école, le craquement sous les pas d'une brindille d'automne ou la perception d'un frémissement printanier dans un taillis.

Il semble que la nature environnante, dans l'éternel recommencement de ses métaphores saisonnières, dispense pour notre agrément ses inépuisables ressources. Le paysage familier et protecteur, paraît immuable sous la trompeuse monotonie de l'enchainement des jours, et installé à tout jamais sous nos regards rassurés.

Néanmoins, ne nous y trompons pas : sous l'apparente permanence de notre univers quotidien surgissent parfois, au hasard d'un vagabondage, les signes sensibles d'un changement. A l'orée de la forêt, là ou naguère un hallier barrait le chemin et accrochait ses ronces aux vêtements du passant, voilà que s'élève désormais la construction massive d'un relais d'alimentation électrique. Des restes de cimentation s'insinuent dans l'herbe alentour. Plus près, vers le bourg, on aperçoit maintenant entre les fûts les taches claires de résidences nouvelles et des cheminées récentes lancent vers le ciel leurs premières volutes. Sur les cotés de la route, les coupes claires pratiquées dans la forêt ont condamné les vieux chênes noueux mangés par la mousse et donné aux sous-bois une lumière nouvelle, presque étrangère. Vers Cady, des ornières sableuses témoignet du passage d'engins lourds et de travaux récents, des tuyauteries colossales attendent encore sur le bord de la route on ne sait quel destin.

Le passant sait bien -des gens du métier, des techniciens, des gens avisés et compétents le lui ont répété - qu'il faut urbaniser, bâtir, moderniser. Si de nouveaux enfants ne viennent pas occuper les les bancs de l'école, le village meurt. Si l'on ne restitue pas aux arbres leur territoire vital, la forêt étouffe et agonise. Si l'on n'électrifie pas les foyers ou si l'on n'assainit pas, l'hygiène et le confort reculent. Bref, pour que l'homme vive, il faut bienque la nature meure un peu.

Mais quand même, elle meurt vite. il ne faudrait pas que se banalisent sur notre village les regrettables griffures de l'urbanisation, elles deviendraient des blessures. Si notre commune doit changer, puisque le monde change, que ce soit dans la mesure et la pondération. La nature profonde, la tradition, la vocation de Raizeux, c'est de rester rural. Nos responsables, on peut le souhaiter, s'y appliqueront.

En attendant, face à cette mutation, le rêveur sent monter en lui une poignante mélancolie. L'envie est forte de tourner la tête vers l'arrière. Là où maintenant une allée a été cimentée venait se risquer, il n'y a pas si longtemps, une biche effarouchée, mais encore intrépide : elle a fui dans les profondeurs de la forêt. Le rouge-gorge effronté qui accompagnait le promeneur en sautillanta été chassé par le fracas des pelleteuses. le vieux chêne abbatu a emporté avec lui son dernier nid de piverts et la folle avoine a été remplacée, sur le seuil de la maison nouvelle, par des plates-bandes disciplinées.

Il n'est pas interdit d'être nostalgique

Gabriel Vincent
(Article pour le Raizeulien de Janvier 1992)

Vous avez la parole

Communication

Les raizeuliens s'informent principalement par le Raizeux-lien et leur boîte aux lettres.

affichage	journal	Site internet	Boite aux lettres	autre	Non-réponse
35.2%	91.4%	30.5%	60.9%	6.3%	2.3%

Total des réponses >100% car plusieurs réponses possibles

Ils sont peu favorables (à 15.6%) à de nouveaux panneaux d'affichage (qu'ils accepteraient aux entrées du village et à côté de l'école).

Ils consultent peu le site internet.

1 fois par semaine	1 fois par mois	occasionnellement	Jamais	Non-réponse
1.6%	13.3%	39.1%	35.9%	10.2%

Ils seraient intéressés à 69.5% à une rubrique de petites annonces qu'ils utiliseraient à 59.4%.

PNR – CCPFY

Les raizeuliens interrogés connaissent:

	concret	activité	Aides	délégué
PNR	39.1%	28.9%	10.2%	16.4%
CCPFY	50%	40.6%	18.8%	28.9%

Un grand merci à Joanna WANTIEZ qui a effectué la saisie des 128 réponses.

Manifestations – Vie associative

Les Raizeuliens participent surtout à la brocante, à la Raizeulienne et à l'expo-vente de décembre. Ls voudraient pour certains une fête du village et des rencontres périodiques entre proches voisins.

Participent aux manifestations à		Participent aux activités à	
Brocante-expo	87.5%	Gymnastique	3.1%
La Raizeulienne	53.9%	Pétanque	1.6%
Fête de la musique	34.4%	Randonnée	7.8%
Soirée théâtre	37.5%	Cyclotourisme	2.3%
Concours de pêche	14.9%	Tennis	9.4%
lotos	36%	Ball trap	0.8%
Expo-vente St Nicolass	49.4%	Théâtre	4.7%
Fête des voisins	35.1%	Cercle d'histoire	7.8%
Concours de boules	9.4%	Bibliothèque	27.3%
Repas dansant	21.1%	Cyber espace	5.5%
		Club jardinage	7%
		Thés dansants	9.4%

Ils participent par petits groupes aux activités mais la bibliothèque touche plus du quart de la population interrogée. D'autres activités avec des groupes restreints pourraient être envisagées.
Les personnes interrogées ne paraissent pas très impliqués sur la situation des adolescents à RAIZEUX.

	favorables	défavorables	Sans opinion	Non réponse
Activités pour les ados	20.3%	6.3%	66.4%	7%
Local pour les ados	22.7%	5.5%	64.1%	7.8%

MAIRIE DE RAIZEUX SONDAGE VIVRE A RAIZEUX EN 2012

1ere partie : Rappel des conditions de l'enquête

Enquête auprès de la population de Raizeux sur la base d'un questionnaire par foyer (400 questionnaires distribués par boîte aux lettres) à remettre en mairie pour connaître la satisfaction des raizeuliens, à savoir : - satisfaction globale -satisfaction sur l'accueil en mairie - satisfaction /services péri-scolaires - satisfaction / urbanisme-réseau routier -Satisfaction/ espaces verts-environnement- Satisfaction / réalisations et projets municipaux -Satisfaction / manifestations-vie associative -Satisfaction/ communication et connaissance /CCPFY et PNR

Echantillon recueilli et profil du sondé

128 questionnaires ont été remplis et traités / 388 questionnaires distribués soit 32.98% réponses
Profil du sondé :
ont répondu principalement :
-des couples avec enfants (46.9%) -surtout de plus de 60 ans (29%) et 40-50 ans (24.39%) résidant depuis un certain temps sur la commune (42.5% ont plus de 20 ans de résidence) avec une forte représentation du centre bourg (41.4%) suivi de Cady (23.4%) et Les Chaises (21.9%) -

Selon âge moyen du couple			Selon ancienneté sur la commune			Lieu de résidence		
Tranche d'âge	Nombre	%	Ancienneté	Nombre	%	Résidence	Nombre	%
+ de 60 ans	36	34.95%	Moins de 5 ans	19	15.57	Centre Bourg	53	43.08
50-60 ans	15	14.56%	5 à 10 ans	24	19.67	Cady	30	24.39
40-50 ans	30	29.12%	Moins de 5 ans	21	17.21	Les Chaises	8	6.5
30-40 ans	20	19.41%	10 à 20 ans	9	7.37	Les Roches	28	22.76
20-30 ans	2	1.94%	Plus de 20 ans	49	40.16	Les Piffaudières	4	3.25
TOTAL	103	100		122	100		123	100

2eme PARTIE : RESULTATS DE L'ENQUÊTE

Satisfaction globale

Les raizeuliens interrogés sont satisfaits (97.7%) de vivre à Raizeux surtout pour le cadre environnemental préservé (56.63%) et le calme (26.51%).
Ils sont satisfaits de l'équipe municipale (93%) surtout pour son activité sur les animations (35.19%) et la gestion de l'environnement (20.37%) mais reprochent des manques dans la sécurisation des routes (40%).

Vous avez la parole

Vie pratique

Les raizeuliens interrogés sont satisfaits de l'accueil en mairie (94.5%) mais ils ne sont satisfaits des horaires d'ouverture qu'à 65.6% Ils voudraient privilégier la tranche horaire 16h à 17h30 (voire plus tard).

69 réponses exprimées	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Matin	27	14	3	31	11	2
Après-midi	43	18		20	32	

Ils ne connaissent les élus de leur hameau qu'à 53.9%
Ils font état de nuisances à 42.2% en dénonçant surtout le bruit des tondeuses, des quads ou des mobylettes ou les aboiements des chiens mais ils font valoir aussi le manque de sécurité causé par la vitesse excessive des véhicules.
Peu utilisateurs mais favorables à la navette « Hyper U », ils aimeraient une navette pour la gare d'Epernon le matin et le soir.

Les services péri-scolaires

Il y aurait 13.3% des personnes interrogées utilisateurs potentiels de la crèche.
Les services péri-scolaires sont appréciés :

	Garderie	Ramassage scolaire	Cantine	Etude	ALSH
Satisfaction des utilisateurs	65%	85.71%	81.48%	81.25%	40%
Motifs d'insatisfaction		. locaux exigües de la garderie et manque d'une aire de jeux à l'extérieur			
		. horaires pas toujours adaptés et coût considéré « élevé »			

Urbanisme – Réseau routier

Une forte majorité (82.8%) trouve que le village évolue harmonieusement mais qu'on devrait revoir les entrées du village pour certains.
Ils considèrent (à 76.6%) que le nombre de constructions nouvelles est suffisant et ils ne sont favorables qu'à 50.8% à la poursuite de la construction de logements locatifs aidés bien qu'ils considèrent à 83.6% que l'architecture des logements sociaux s'intègre bien à l'environnement .
Ils pensent à 50.8% que la sécurisation du réseau routier et l'entretien des chaussées doit être encore améliorée (avec une priorité pour l'aménagement de trottoirs). Ils évoquent un caractère dangereux dans les lieux suivants :

Sur 51 réponses exprimées	Cady	Les Vallières	Route du tilleul	Route des chaises	Boulard (Epernon)	Boulard (samsons)	D80	Chemin des sapins
	4	5	5	18	7	8	2	2

La modification du carrefour Paraf Sacerdote est discutée (47.7% non et 41.4% oui) mais doit surtout dépendre de l'avis des riverains.

Espaces vert –environnement

91.4% des raizeuliens considère que Raizeux a conservé son caractère rural et forestier.
Sans être intéressés par la location d'un jardin (à 90%), ils considèrent que l'aménagement des jardins de La Motte est

agréable	Bien pour l'école	Pose des problèmes d'entretien	Doit être surveillé /dégradations	Pas une bonne réalisation	A transformer (en jardin public…)	Pas connu
42	20	14	10	6	4	10

Total > 100 car plusieurs réponses

Réalisations- projets

Les réalisations suivantes sont considérées importantes à		Les projets suivants sont considérés comme importants à	
Jardins de la Motte	47.7%	Voie de circulation douce	74.20%
Sécurisation des routes	84.4%	Remise en état des sentes	70.3%
Enfouissement des réseaux r	89.1%	Acquisition d'une forêt	50%
Rénovation de la mairie	53.1%	Aménagement du cyber espace	35.9%
Chemin des écoliers	65.6%	Sécurisation des routes	85.9%
Nouvelle cantine	81.3%	Rénovation de la garderie	66.4%
		Centre intergénérationnel	53.9%
		Rénovation de l'église	61.8%
		Réaménagement des abribus	52.3%

Les raizeuliens apprécient les travaux d'enfouissement des réseaux et de sécurisation ainsi que la nouvelle cantine et ils sont particulièrement intéressés par les projets de sécurisation des routes et par le projet d'une voie de circulation douce.